

DES ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les prochaines étapes du projet

Les études techniques et environnementales

L'État et RTE ont lancé **les études techniques et environnementales** permettant de **caractériser les zones** choisies pour les parcs et leur raccordement.

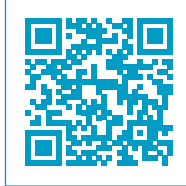
Le programme Migralion, relatif à la connaissance de l'avifaune terrestre et migratrice, en lien avec le développement de l'éolien flottant dans le golfe du Lion, porté par l'OFB, se poursuit en 2024 et 2025.

Le dialogue concurrentiel

L'État a lancé **en mars 2022 une procédure de mise en concurrence** pour les premiers parcs de 250MW chacun (appel d'offres n°6 - AO6), à laquelle treize candidats ont été sélectionnés pour y participer. Fin 2024, les opérateurs chargés de concevoir, construire, exploiter et démonter ces deux parcs ont été désignés, avec un objectif de mise en service à horizon 2031.

Pour le parc situé au large des côtes de l'Aude et de l'Hérault, le groupement composé d'*Ocean Winds* et *Éolien en Mer Participations* a remporté l'appel d'offres avec son projet Éoliennes Flottantes d'Occitanie (EFLO).

Pour en savoir plus ►



Pour le parc situé au large du golfe de Fos, la société *Éoliennes Méditerranée Grand Large* (dont *EDF Renouvelables* et *Maple Power* sont actionnaires) a remporté l'appel d'offres avec son projet Méditerranée Grand Large (MGL).

Pour en savoir plus ►



Une seconde procédure de mise en concurrence (appel d'offres n°9 - AO9) a été lancée en juillet 2024 pour les deux parcs de 500MW chacun. Les lauréats de l'AO9 de-

Un dialogue continu avec le public

Organisé par la Commission particulière du débat public de juillet à octobre 2021, un débat public a ouvert la concertation sur le projet et interrogé le grand public sur de nombreux thèmes, notamment l'opportunité du projet et la localisation des parcs.

L'État et RTE poursuivent la concertation avec les différentes parties prenantes du débat, sous l'égide de deux garants indépendants, nommés par la Commission nationale du débat public. Le public doit en effet être informé et associé au projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur les demandes d'autorisation, qui seront déposées par les futurs développeurs.

L'État et RTE mettent à disposition du public plusieurs outils afin de s'informer sur le projet et de suivre son

vraiment être désignés d'ici fin 2025, avec un objectif de mise en service envisagée d'ici 2032/2034.

avancement, notamment une lettre d'information, un compte X et un site internet. Des réunions d'information et d'échanges sont organisées régulièrement, afin de favoriser l'intégration du projet dans le territoire.

Enfin, des partenariats noués avec différents acteurs du territoire (médias, associations environnementales ou de médiation scientifique) permettent à la fois d'informer le grand public sur le projet et d'ouvrir des espaces de dialogue.

Une concertation est également menée avec les parties prenantes du territoire: acteurs institutionnels, communes littorales et associations environnementales, etc.

Des premiers projets à la planification d'ensemble

À la suite du débat public «La mer en débat» qui s'est tenu du 20 novembre 2023 au 16 avril 2024, le Gouvernement a adopté le 17 octobre 2024 la décision planifiant notamment le développement de l'éolien en mer à horizon 2050, en vue de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone et de renforcer la souveraineté énergétique de la France, au regard des enseignements du débat.

Pour la façade Méditerranée, cette décision prévoit un scénario ambitieux et équilibré cumulant une puissance totale de 5,8GW à horizon 2050, y compris les deux premiers projets de parcs commerciaux de 750MW chacun et les trois fermes pilotes déjà décidés.

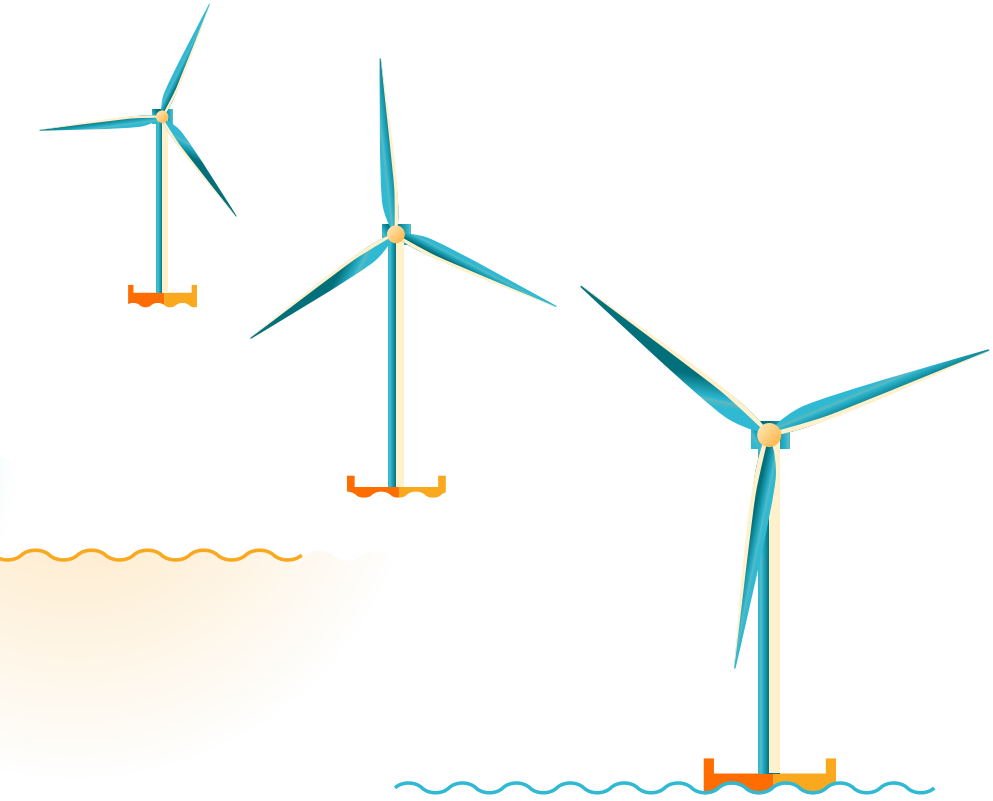
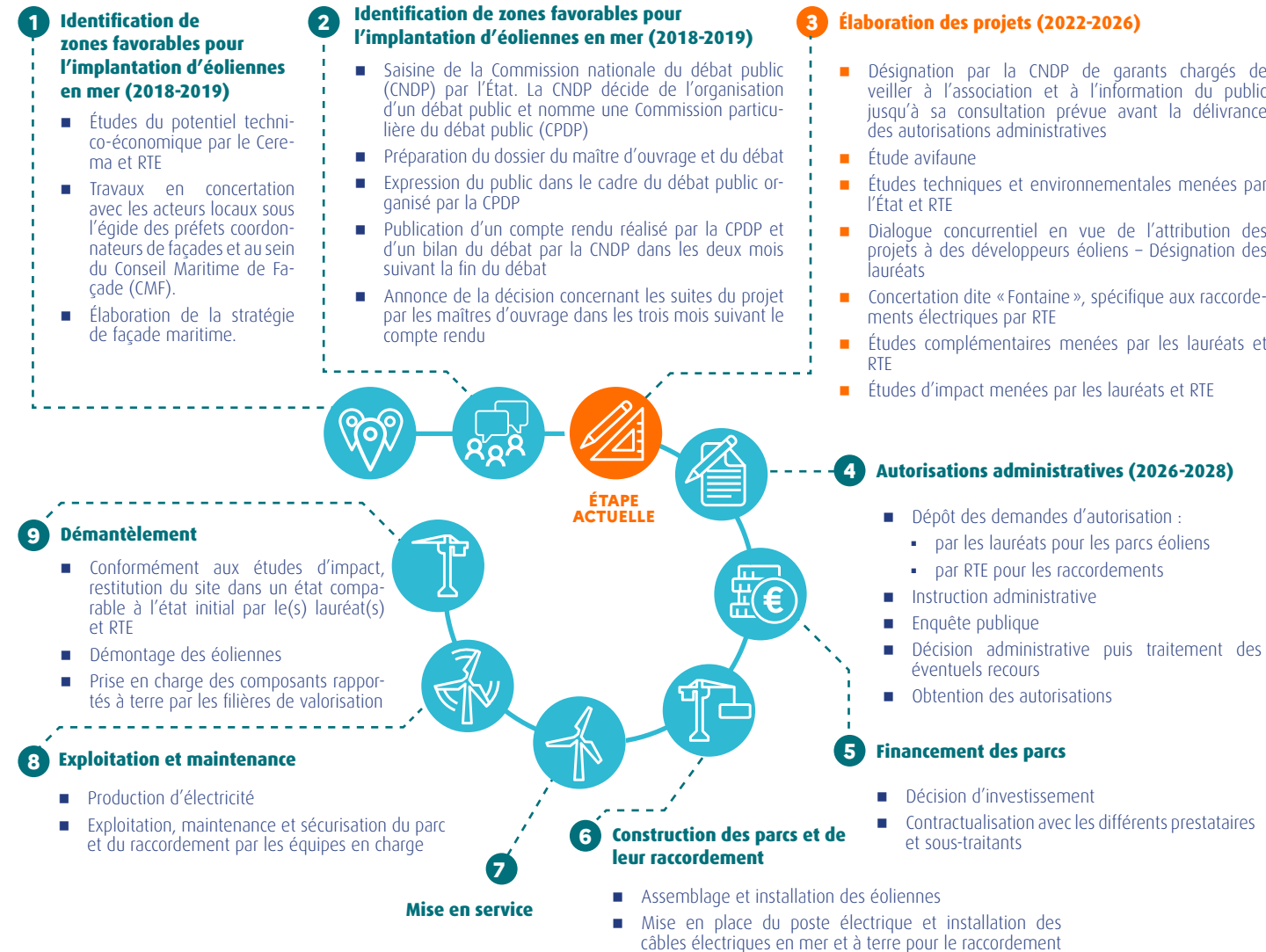
Trois nouvelles zones de développement de l'éolien en mer sont prévues:

- une zone prioritaire à l'horizon 10 ans «Golfe du Lion Centre» (GLC) de 400km² pouvant accueillir un projet

d'environ 2GW qui sera attribué dans le cadre d'un dixième appel d'offres (AO10) lancé prochainement, pour une mise en service envisagée en 2035;

- une zone prioritaire à l'horizon 10 ans «Golfe du Lion Est» (GLE) de 185km² pouvant accueillir un projet d'environ 1,1GW qui sera attribué dans le cadre d'un appel d'offres ultérieur, pour une mise en service à l'horizon 2040;
- une zone prioritaire à l'horizon 2050 «Golfe du Lion Ouest» (GLO) est également retenue pour un projet d'une puissance indicative d'environ 1,1GW, dont les contours seront définis par la poursuite des études notamment environnementales et la concertation continue avec les parties prenantes.

Les grandes étapes du projet des deux parcs de 250 MW



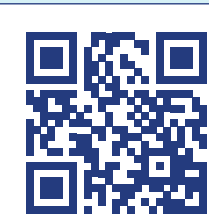
DES ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

COMMENT S'INFORMER ?

Sur le site www.eoliennesenmer.fr
et le compte X
[@EolienMerMed](https://twitter.com/EolienMerMed)



Sur le site RTE pour le raccorde-
ment des parcs au large des côtes
de l'Aude et de l'Hérault



Sur le site RTE pour le
raccordement des parcs au
large du golfe de Fos



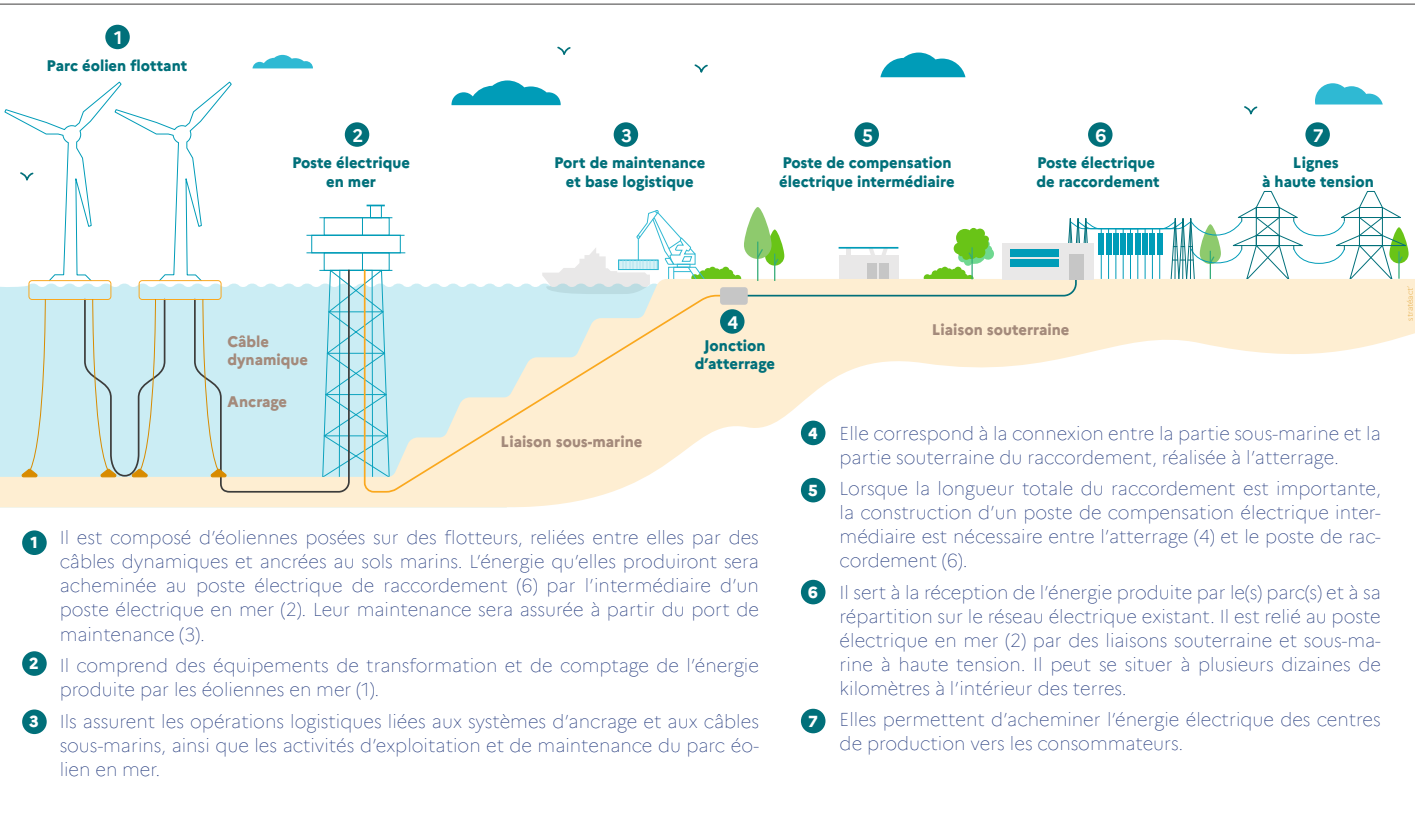
Les deux projets de parcs éoliens flottants et leur raccordement

À l’issue du débat public, qui s’est déroulé de juillet à octobre 2021, la ministre de la Transition écologique a officialisé la poursuite des deux parcs éoliens flottants de 250 MW chacun en mer Méditerranée, puis de deux autres parcs de 500 MW chacun venant en extension des premiers. Leur raccordement mutualisé au réseau public de transport d’électricité sera réalisé par RTE (Réseau de transport d’électricité). L’ensemble de ce projet est porté par l’État et RTE, en liaison avec les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d’Azur.

Quelles sont les caractéristiques d’un parc éolien flottant et de son raccordement ?

Un parc éolien contient plusieurs éoliennes, constituées d’un mât, d’une nacelle et de pales, installées sur des fondations. En mer, l’éolienne peut soit être posée sur le fond marin (technologie posée), soit reposer sur une base flottante ancrée au fond marin (technologie flottante). Les projets en mer Méditerranée utiliseront la technologie flottante, du fait de la profondeur des sites considérés.

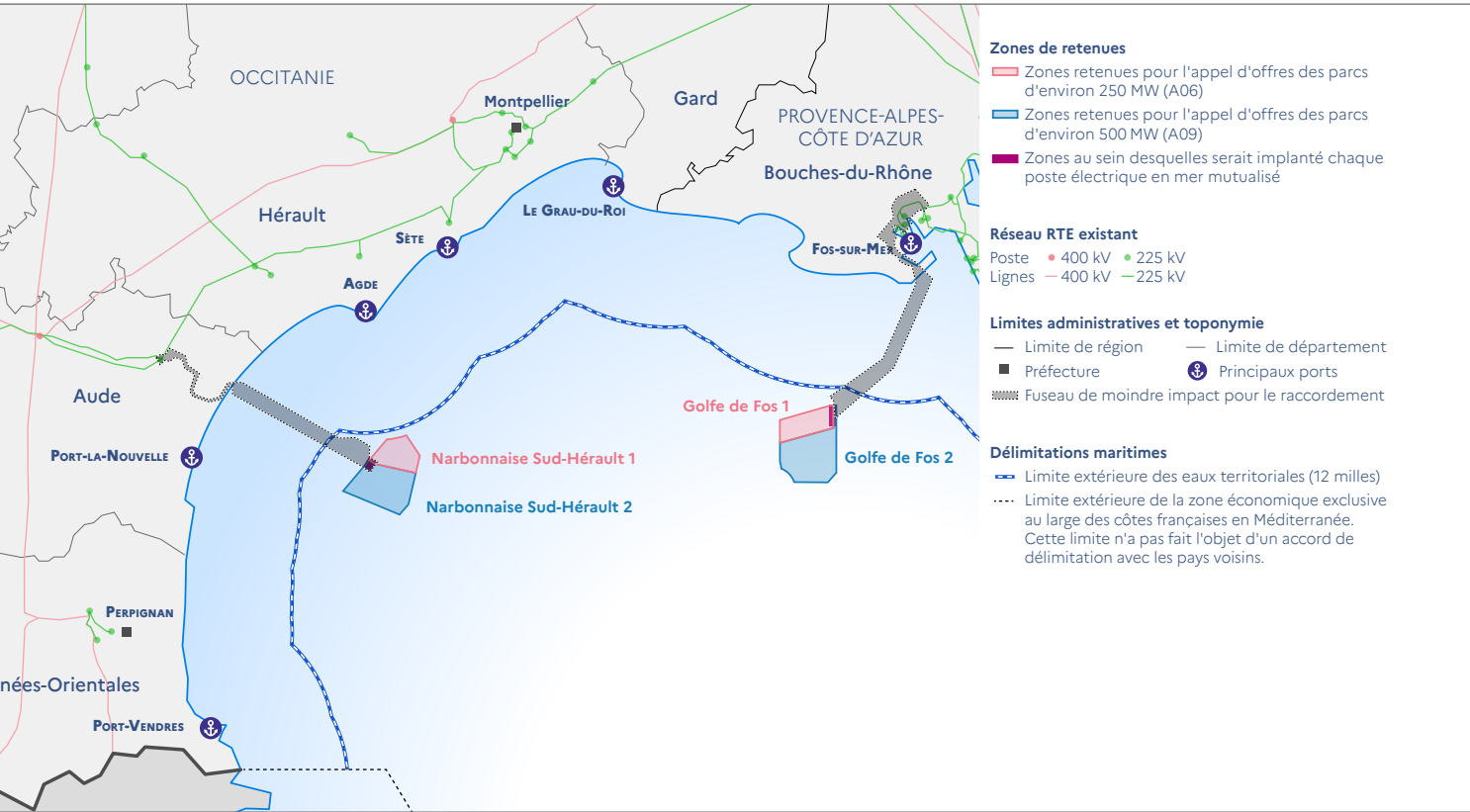
COMMENT L’ÉLECTRICITÉ PRODUITE EN MER EST-ELLE AMENÉE À TERRE ?



Où les parcs seront-ils localisés ?

Le Gouvernement a précisé le 23 novembre 2023 la localisation des deux premiers projets de parcs éoliens flottants, d'une superficie d'environ 150 km². Dans la zone « Narbonnaise Sud-Hérault », le premier parc d'environ 250 MW sera **situé à plus de 25 km des côtes** et le second parc d'environ 500 MW sera **situé à plus de 30 km des côtes**. Dans la zone « Golfe de Fos », le premier parc d'environ 250 MW sera **situé à plus de 25 km des côtes** et le second parc d'environ 500 MW sera **situé derrière celui-ci**.

ZONES RETENUES POUR LES APPELS D'OFFRES DES PARCS DE 250 MW (AO6) ET DES PARCS DE 500 MW (AO9)



QUELS SONT LES ENJEUX PRIS EN COMPTE POUR LES PARCS ÉOLIENS FLOTTANTS EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT ?

